



DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2020/2021

**Date limite de dépôt des dossiers pour présentation au 1^{er} Conseil
Consulaire de Bourses scolaires :**

VENDREDI 28 février 2020

*SUR INSTRUCTIONS DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER*

INSTRUCTIONS A LIRE AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION

- Les dossiers devront **obligatoirement** être déposés, en personne, par au moins l'un des parents, **SUR RENDEZ-VOUS***, au bureau des affaires sociales du consulat général de France à Libreville ou auprès de la chancellerie détachée de Port-Gentil.
- Tous les justificatifs doivent être présentés en **originaux et photocopies** : aucune copie ne sera effectuée sur place
- Selon les instructions AEFÉ, tout dossier présenté incomplet entraîne un rejet automatique de la demande et tout dossier déposé HORS DELAI sera jugé irrecevable
- Le Conseil Consulaire des Bourses se réserve le droit de vérifier l'exactitude des déclarations, de faire diligenter des visites à domicile et de vérifier l'authenticité des documents présentés auprès des administrations compétentes (services fiscaux, état civil notamment). Des justificatifs complémentaires peuvent être demandés.

***PROCEDURE PRISE DE RENDEZ-VOUS** : Vous devez vous connecter sur le site internet du Consulat général de France à Libreville. Dans la rubrique « accès rapide » à droite de l'écran, un lien vous permettra d'avoir accès à un calendrier qui vous proposera de choisir la date du rendez-vous et l'heure à laquelle vous souhaitez être reçu.

*****ATTENTION** : 1 RDV par famille quel que soit le nombre d'enfants (ex : pour 1 famille de 10 enfants = 1 RDV).

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- 1 - Un formulaire par famille (devant être dûment renseigné et signé par le demandeur)**
- 2 - Un courrier de demande de bourse adressé à la Consule générale de France à Libreville**
- 3 - Le livret de famille ou acte de naissance des enfants de l'ensemble de la fratrie ainsi que :**
 - **Pour les personnes divorcées** : jugement de divorce (mentionnant la garde des enfants et, le cas échéant, la pension alimentaire assumée par l'un ou l'autre des parents).
 - **Pour les personnes séparées ou célibataires** : jugement de garde des enfants.

- **Pour les personnes veuves** : copie de l'acte de décès (si le livret de famille ne comporte pas l'inscription du décès), les justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin.
 - **Pour les personnes déclarant vivre seules** : attestation sur l'honneur de non-concubinage.
 - **Pour les enfants handicapés à charge** : carte d'invalidité (AEH) ou attestation du poste que l'enfant est éligible à l'Allocation Enfant Handicapé.
 - **Pour les enfants dont la garde est confiée à d'autres personnes que les parents** : copie du jugement confiant la garde ou la tutelle.
- 4 - Les certificats d'inscription au registre des Français établis hors de France** du parent et des enfants demandeurs de bourses **en cours de validité.**
- 5 - Certificat de scolarité de 2019/2020 de chaque enfant à charge**
- 6 - Passeport original de tous les membres de la famille, y compris pour les non-résidents au Gabon (photocopier les pages tamponnées des voyages de 2017 à 2019).**

*****ATTENTION : les détenteurs de plusieurs passeports doivent présenter chacun d'entre eux**

- 7 - Justificatif de domicile (à l'étranger et/ou au Gabon)** : 3 dernières quittances de loyer et 3 dernières factures d'électricité.
- 8 - Justificatifs de ressources 2019** : fournir les pièces justificatives des ressources globales des deux parents ou du nouveau foyer constitué par le parent demandeur pour l'année 2019 :

a) Pour les salariés :

- **12 bulletins de salaire de 2019 et une attestation de l'employeur visée** faisant apparaître le revenu brut et net annuel, les cotisations sociales obligatoires et les impôts payés par l'employé (Formulaire ID19)
- **Attestation de l'employeur récapitulant les primes et autres avantages** perçus sur l'année 2019 - **Statuts de la société si lien familial avec employeur**

b) Pour les retraités ou pensionnés : relevé annuel 2019 des retraites, complémentaires ou pensions reçues

c) Pour les commerçants, les professions libérales et les gérants salariés :

- **Attestation visée justifiant du revenu mensuel retiré de l'activité libérale (ou informelle) en 2019**
- **Quitus fiscal** sur les bénéficiaires ou déclaration des résultats de la société
- **Statuts de la société**
- **Compte d'exploitation ou bilan comptable établi et visé par un comptable agréé - Quitus fiscal sur les revenus tirés à titre personnel** de l'activité exercée.

d) Pour les étudiants et les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche : (Justificatifs des revenus (et justificatif du montant de la bourse reçue, le cas échéant).

e) Pour les personnes sans emploi : **Attestation sur l'honneur** et, pour les personnes licenciées, une attestation de licenciement comportant les montants des indemnités perçues et à percevoir, ainsi que l'avis d'imposition ou de non-imposition (si chômage en France : récapitulatif de Pôle emploi ou RSA).

f) Aide familiale : attestation sur l'honneur du montant annuel versé (ce document doit être rédigé par la personne versant l'aide), ainsi que les justificatifs afférents (relevés bancaires ou de transfert).

*****En cas de mise à disposition d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par un proche :** fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, gaz, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.).



- g) Avantages en nature (par l'employeur): En cas de mise à disposition** d'un logement, d'un véhicule ou tout autre avantage alloué par l'employeur : fournir les attestations adéquates (valeur locative, copie de la carte grise du véhicule mis à disposition, eau, gaz, électricité, personnel de service, billets d'avions, etc.).
- 9 - Attestation de l'employeur** justifiant **de sa participation ou non** aux dépenses de scolarisation.
 - 10 - Justificatifs du patrimoine immobilier** :
 - **Acte notarié précisant le prix d'achat** du (ou des) bien(s) au Gabon, en France (ou tout autre pays), avis de taxe foncière et avis d'imposition 2019 sur les revenus immobiliers perçus.
 - **Le cas échéant, justificatif des revenus locatifs annuels** (sinon taxe sur logement vacant).
 - **Tableau d'amortissement pour le prêt immobilier suite à l'achat du bien.**
 - 11 - Justificatifs des revenus mobiliers** :
 - Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.
 - 12 - Carte grise** du ou des véhicules (auto, moto, scooter) possédés (personnels et/ou de fonction).
 - 13 - Charges sociales obligatoires** :
 - Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire -CFE-)
 - 14 - Pension alimentaire due** : justificatifs des versements ou de non versement (preuves juridiques de non versement de la pension ou des démarches engagées)
 - 15 - Caisse des Français de l'Etranger (CFE)** : le dernier appel trimestriel de cotisations de 2019.
 - 16 - Attestation de radiation de la Caisse d'Allocations Familiales** du dernier lieu de résidence en France ou à l'étranger (à fournir chaque année pour les familles ayant vécu en France)
 - 17 - Récapitulatif des prestations sociales perçues en 2019** en France (**CAF**) ou à l'étranger
 - 18 - Ensemble des relevés des comptes bancaires courants et épargne (professionnels et/ou personnels) en France et/ou à l'étranger du foyer (comptes joints et individuels du couple) du dernier trimestre 2019**
 - 19 - Plan géographique détaillé d'accès au domicile** : dessin détaillé du quartier et des points de repères visuels dans le quartier permettant d'identifier le domicile ou capture écran itinéraire internet.

Des pièces justificatives supplémentaires pourront être éventuellement demandées./.